OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

AVIS D'ACHAT N°31/2026/ONCA

(PAR BON DE COMMANDE)

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, et en application des dispositions du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, l'Office National du Conseil Agricole, lance une consultation pour passation d'un bon de commande selon les termes de référence et le bordereau des prix ci-après :

ARTICLE 1 : OBJET

Objet : Impression des papiers entête et des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire.

ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION

Les articles imprimés objet du bon de commande seront livré au niveau du siège de l'Office National du Conseil Agricole sis à l'avenue Mohamed Belarbi Alaoui – Rabat.

ARTICLE 3 : DUREE D'EXECUTION

Le présent bon de commande est conclu pour une durée de **(05) jours**, et prend effet à compter du jour fixé par l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution de la prestation.

ARTICLE 4 : CONSISTANCES DES PRESTATIONS

Le concurrent doit livrer les articles imprimés suite au tableau ci - joint :

N° de prix	Désignation
1	Impression et conception de papier entête avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire. Format 21 cm X29.7 cm Impression en quadri recto sur papier blanc au moins supérieur à 90 g
2	Impression et conception des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire. Format 11 X 22 imprimée avec logo de l'ONCA sur une face
3	Impression et conception des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire. Format 22 X 32.4 imprimée avec logo de l'ONCA sur une face

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

L'ONCA s'acquittera des sommes dues au titre de la prestation en un seul paiement, après déclaration sans réserve du service fait et présentation d'une facture dûment signée.

ARTICLE 6 : DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS

Les devis des concurrents doivent être déposés par voie électronique au niveau du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et ce avant le **20/11/2026 à 16 h 00.**

ARTICLE 7 : DEPOT DES PROSPECTUS OU CATALOGUES OU DOCUMENTS TECHNIQUES

Les concurrents doivent déposer les prospectus du papier utilisé pour l'impression du papier entête avec grammage et dimension et les échantillons relatifs aux enveloppes imprimés objet du présent avis d'achat. Ces prospectus et ces échantillons doivent être déposés au secrétariat de la DRHS de l'ONCA à Rabat au plus tard le 20/11/2026 à 16 h 00.

NB : Tout concurrent n'ayant pas déposé les échantillons et les prospectus dans les délais demandés par l'administration sera écarté et son offre ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE LIVRAISON DES FOURNITURES

Les articles imprimés objet du bon de commande devront être livrés neufs, conformes aux spécifications techniques demandées.
Les articles imprimés livrés sont soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues au présent avis d'achat.

L'ONCA se réserve le droit de refuser toute livraison ne répondant pas à ces conditions, sans que le fournisseur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 9 : BORDEREAU DES PRIX

Objet : Impression des papiers entête et des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire.

N°de Prix	Désignation	Unité de compte	Quantité	Prix unitaire en DH Hors TVA	Prix total en chiffres
			1	2	3=1x2
1	Impression et conception de papier entête avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire : Format 21 cm X 29.7 cm Impression en quadri recto sur papier blanc au moins supérieur à 90 g	U	25 000		
2	Impression et conception des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire : Format 11 X 22 imprimée avec logo de l'ONCA sur une face	U	100		
3	Impression et conception des enveloppes avec logo ONCA et du Ministère de L'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire. Format 22 X 32.4 imprimée avec logo de l'ONCA sur une face	U	100		
Montant Total HT					
Montant TVA (20%)					
Montant Total TTC					

Pour le Directeur Général de l'Office National du Conseil Agricole
le Directeur des Ressources Humaines et Support
Chakir BENAOUDA